



Séjour Jeunes Hiver/ Printemps 2011

Le CESAMP vous propose une participation pour les séjours de vos enfants pour la période HIVER ET PRINTEMPS 2011.

► **Qui est concerné ?**

Tous les salariés (CDD, CDI, ...) cotisants à ce titre au Comité d'Entreprise.

► **Modalités d'application**

Les séjours concernés :

- séjours ski traditionnels/linguistiques et/ou touristiques
- centres aérés, stages sportifs

Les organismes concernés :

- organismes agréés proposant des séjours jeunes avec hébergement.
- associations agréées proposant centres aérés, stages sportifs ou à thème sans hébergement.

Avant toute inscription nous vous conseillons de consulter le site Internet suivant afin de prendre quelques précautions lors du choix du séjour pour votre enfant :

http://www.associationsosvoyages.com/colonies_de_vacances/colonies_de_vacances.php

SOYEZ EXIGEANT, RESTEZ VIGILANT, ET FAITES LE SAVOIR A L'ORGANISME QUE VOUS SELECTIONNEZ

Inscrire, à titre individuel, votre (vos) enfant(s) auprès d'un organisme ou d'une association agréé, de votre choix.

Réglez l'ensemble de vos frais de séjours directement à l'organisme.

Les périodes proposées :

Les vacances scolaires de FEVRIER 2011 :

Semaine du 19/02/2011 au 26/02/2011 **Ou** semaine du 26/02/2011 au 05/03/2011

Les vacances scolaires de PRINTEMPS 2011:

Semaine du 16/04/2011 au 23/04/2011 **Ou** semaine du 23/04/2011 au 30/04/2011

► **Quelle est la participation du CE ?**

Le CE prend à sa charge une participation, dont le pourcentage ainsi que le mode de calcul sont précisés dans le tableau de participation du CESAMP.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une aide similaire de la part d'autres organismes ou instances (Ex: autre C.E. , etc...), la participation du CE sera calculée en tenant compte de l'aide similaire attribuée.

► **Demander le Remboursement**

Transmettre, au Secrétariat du CESAMP, les éléments nécessaires au calcul et au versement de l'aide, accompagné du bulletin de demande de participation.

Vous avez deux possibilités :

- ❶ L'organisme vous envoie une confirmation chiffrée du coût global que vous devez payer, avec la copie de ce document et l'imprimé de demande de participation CESAMP vous transmettez le tout au CESAMP qui effectuera un versement correspondant à l'aide financière (voir tableau de participation sur lequel est spécifié le % et le mode de calcul).
- ❷ L'organisme vous envoie dans un premier temps une confirmation avec seulement l'acompte que vous devez payer, il faudra donc leur demander de vous adresser une facture pro forma et suivre le même processus que dans le 1er point.

Vous devrez faire parvenir au CESAMP :

- le bulletin de demande de participation
- **un justificatif** à fournir suivant deux possibilités :
 - ❶ Lors de la transmission de votre dossier, vous avez fourni la copie facture acquittée, votre dossier est complet.
 - ❷ Vous avez adressé une facture pro forma, il vous faudra transmettre la copie de la facture acquittée ou du justificatif de paiement (avec entête) de l'organisme ou de l'association.
- **votre avis d'imposition 2010 sur les revenus de référence 2009 (si non transmis précédemment)**
- Une attestation sur l'honneur que les demandes ne bénéficient pas d'aides similaires de la part d'autres organismes ou instances (Ex: autre C.E. , etc...), **ou copie de l'aide perçue auprès d'un autre organisme.**
- un relevé d'identité bancaire (si non transmis précédemment)

► **Quand serai-je remboursé ?**

Le calcul de votre participation une fois effectué, le CESAMP vous paiera cette aide par un virement interbancaire (joindre un RIB). Il y aura 2 sessions de remboursement :

1ère : dossier à transmettre pour le 18 février 2011

2ème : dossier à transmettre pour le 15 avril 2011



AIDE

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Assistante du CESAMP ou Les membres de la Commission Séjours Jeunes:

☉	C...	R...	Assistante CE	04 00 00 00 00 (le matin du lundi au jeudi)
☉	A...	O...		04 00 00 00 00
☉	E...	R...		04 00 00 00 00
☉	L...	C...		04 00 00 00 00
☉	P...	B...		04 00 00 00 00
☉	M...	N...	T...	04 00 00 00 00
☉	M...	G...		04 00 00 00 00

Document joint : Fiche Participation CESAMP Séjour Jeunes Hiver 2011